

■ L E S A M I S D E ■
l'École de Paris
du management 

<http://www.ecole.org>

Séminaire
Économie et sens

organisé en collaboration avec le Collège des Bernardins, avec l'appui de la Fondation Crédit Coopératif et grâce aux parrains de l'École de Paris :

Algoé²
ANRT
CEA
Chaire "management de l'innovation"
de l'École polytechnique
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNES
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Crédit Agricole SA
Danone
EADS
Erdyn
ESCP Europe
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
Fondation Crédit Coopératif
Groupe ESSEC
HR VALLEY²
HRA Pharma
IDRH
IdVectoR¹
Institut de l'entreprise
La Fabrique de l'industrie
La Poste
Lafarge
Mairie de Paris
MINES ParisTech
Ministère du Redressement productif,
direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services
NEOMA Business School
OCP SA
Orange
PSA Peugeot Citroën
Saint-Gobain
SNCF
Thales
Total
UIMM
Ylios

¹ pour le séminaire
Ressources technologiques et innovation
² pour le séminaire Vie des affaires

(Liste au 1^{er} avril 2014)

QU'EST-CE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

par

François VALÉRIAN
Ingénieur en chef des Mines
Administrateur de Transparency International France

Séance du 5 février 2014
Compte rendu rédigé par Sophie Jacolin

En bref

On parle de société civile aussi bien pour des nominations de non-élus au gouvernement que pour les révolutions issues du Printemps arabe. Les nombreux usages de l'expression diluent la spécificité d'un comportement politique qui n'est pas nouveau, mais gagne en importance depuis quelques décennies et qui doit être défini précisément pour pouvoir être étudié. Si l'on restreint la société civile à ce qui s'efforce d'influencer depuis l'extérieur et hors violence le pouvoir politique ou économique, on peut encore parcourir tout le spectre des associations et organisations non gouvernementales, du comité de défense d'un site naturel jusqu'à Amnesty International ou Greenpeace. L'exemple de Transparency International, organisation créée il y a vingt ans pour lutter contre la corruption, illustre les évolutions et les modes d'action de la société civile aujourd'hui.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

EXPOSÉ de François VALÉRIAN

Avant de rejoindre Transparency International à Berlin, où j'ai été quatre ans directeur des activités de secteur privé, mon parcours professionnel m'a mené de l'Administration à une banque d'affaires et à un cabinet de conseil. Autant de points de vue sur ce qu'est la société civile, sur les acteurs qui l'animent et ceux sur lesquels elle fait pression.

Parcours d'une expression

La société civile s'est singulièrement imposée dans le débat depuis la fin des années 1980. Pourtant, ce terme et la réalité qu'il recouvre sont très anciens, même s'ils ne coïncident dans leur acception actuelle que depuis une trentaine d'années.

Du droit aux rapports de force

La *societas civilis* qu'évoque Cicéron dans *La République* est une société liée par une loi ou un droit commun à ses différents citoyens. On retrouve ce terme aux XVII^e et XVIII^e siècles sous la plume de Locke ou des Encyclopédistes, toujours avec l'idée d'une société régie par un droit protégeant une communauté de citoyens contre l'abus d'un pouvoir. Au XIX^e siècle, la notion de *bürgerliche Gesellschaft* (société de citoyens) est invoquée par Hegel, avant de devenir la société bourgeoise chez Marx. Ainsi s'opère un glissement par lequel le droit, outre qu'il régit une société, masque également les rapports de force et l'oppression d'une classe par une autre. C'est également en ce sens que Gramsci emploie l'expression de *società civile* au début du XX^e siècle. Depuis les années 1980, la société civile désigne des mouvements qui revendiquent des changements auprès des pouvoirs politiques et économiques, sans se mêler à ceux-ci.

Aux frontières du pouvoir et de la violence

Pour ma part, je définirais la société civile comme l'ensemble des personnes qui s'efforcent de promouvoir des changements politiques, économiques ou sociaux tout en restant en dehors de ces pouvoirs et de la lutte pour les conquérir, et sans recourir à la violence. Si cette définition ne se réduit pas aux organisations se réclamant explicitement de la société civile ou structurées juridiquement à cette fin, elle ne s'étend pas pour autant à la société tout entière. Elle se distingue donc d'une conception largement répandue selon laquelle quiconque ne fait pas partie du jeu politique appartient à la société civile.

La société civile telle que je la conçois se caractérise par une relation et une tension avec le pouvoir (sans intention de l'exercer directement), par le désir de l'influencer et de susciter des changements. Selon cette acception, on peut considérer que les révoltes du Printemps arabe sont nées dans la société civile mais se sont poursuivies dans un autre cadre, prenant la forme de révolutions souvent assorties de violence et visant un changement politique.

Si la société civile est extérieure à la sphère du pouvoir, elle le frôle bien évidemment, et il n'est pas rare que des individus passent de l'une à l'autre. Dans les pays en voie de développement en particulier, notamment en Afrique, un *cursus honorum* conduit de la société civile vers des organisations non gouvernementales (ONG) internationales voire vers le système onusien, et enfin vers de hautes responsabilités politiques nationales. En France, on peut voir des militants écologistes devenir ministres.

C'est donc à l'aune du rapport qu'ils entretiennent avec l'exercice du pouvoir politique ou économique que l'on peut considérer que les Églises, les syndicats et la presse se rangent ou non dans la société civile. À cet égard, je privilégie une définition organique de la société civile plutôt qu'une définition qui se rapporterait aux sujets de revendication. Disons, de façon schématique, que la société civile n'est pas nécessairement de gauche. La Gay Pride et la Manif pour tous en relèvent tout autant l'une que l'autre.

Manifestations historiques de la société civile

Au fil de l'histoire, quelles ont été les manifestations de ce que nous entendons aujourd'hui par société civile ?

Borner l'exercice du pouvoir

Nous en trouvons probablement l'une des plus anciennes dans la comédie d'Aristophane *Lysistrata*, à la fin du V^e siècle av. J.-C. La société civile s'y exprime sur un mode féministe contre la guerre : des épouses se refusent au devoir conjugal tant que leurs maris ne cesseront pas la guerre entre Athènes et Sparte.

Plus près de nous, à l'occasion des mouvements pour la paix dans l'Italie du XIII^e siècle, des prières et des pèlerinages se sont organisés de façon relativement spontanée – avec certes une intervention des ordres mendiants – pour dénoncer la guerre entre les villes italiennes et au sein même de ces cités.

Au XVI^e siècle, les écrivains dits *monarchomaques* ont lutté à leur tour contre l'abus du pouvoir monarchique, désireux de borner le pouvoir du prince sans pour autant le renverser. Le combat des Encyclopédistes au XVIII^e siècle relevait d'une préoccupation assez proche. D'abord porté par la société civile, il s'est néanmoins mué en un combat politique où l'on peut voir l'une des origines de la Révolution. Cette même évolution a caractérisé au XIX^e siècle la lutte contre l'esclavage aux États-Unis, entraînant la guerre de Sécession.

L'opinion publique s'invite dans le combat

Le XX^e siècle est marqué par une explosion des combats de la société civile, parallèlement à l'importance croissante revêtue par l'opinion publique, désormais relayée par les médias. La société civile s'en trouve indissociablement liée à l'opinion qu'il convient d'influencer pour susciter des changements au sein des pouvoirs politiques et économiques. Les combats, toutefois, restent largement ceux d'hier. La lutte contre la guerre se poursuit avec les mouvements pacifistes d'avant la première guerre mondiale, puis avec les revendications contre la guerre au Vietnam. Le combat pour les droits de l'homme se perpétue dans les années 1960 via la lutte pour les droits civiques des personnes de couleur aux États-Unis, mais aussi en Europe de l'Est après la signature des accords d'Helsinki en 1975.

Le siècle voit également apparaître des revendications écologistes, qui entendent influencer autant le pouvoir économique que politique. En Allemagne ou en France, ces mouvements ont glissé vers l'exercice du pouvoir politique. Le combat féministe a parfois suivi la même évolution, au travers de trajectoires individuelles cette fois.

Une nouvelle cible : les entreprises

Au début du XX^e siècle, la société civile s'invite sur un nouveau terrain de lutte économique, contre les firmes, dont découlera plus tard l'idée de responsabilité sociale des entreprises. Quelques personnalités s'y distinguent. En 1931, un avocat new-yorkais se lance dans la défense des droits des actionnaires minoritaires dans une société gazière. Quelques années plus tard, le jeune fonctionnaire de justice Ferdinand Pecora, assistant auprès de la commission sénatoriale d'enquête sur la crise de 1929, procède à des auditions dont la presse fait largement écho et qui conduisent au Glass-Steagall Act ainsi qu'à certaines mesures du New Deal. En 1970, une campagne est menée par Ralph Nader pour inciter General Motors à assumer davantage de responsabilités au regard des droits des consommateurs mais aussi des minorités, de la pollution atmosphérique ou encore de la sécurité routière. Une lutte en assemblée générale conduit la firme à prendre en compte un certain nombre de revendications de la société civile.

La fin de la guerre froide, une libération de la société civile

Un tournant dans les combats de la société civile s'est produit dans les années 1980, alors que prenaient fin la guerre froide et le communisme soviétique. Des organisations de masse de société civile qui préexistaient, comme Amnesty International et Greenpeace, ont connu à cette époque un essor sans pareil. De nombreux analystes établissent une corrélation entre ce contexte historique et la croissance des ONG, mais l'interprétation du lien de causalité reste l'objet de débats.

Une thèse que je ne partage pas, défendue par des universitaires de la gauche radicale américaine comme par des acteurs très opposés à celle-ci, attribue le développement des ONG dans l'après-guerre froide au rôle qu'elles auraient assumé dans la diffusion du libéralisme économique, substituant au pouvoir politique la norme de la transparence du marché et de la concurrence.

Mon interprétation est d'une autre nature. Il faut tout d'abord rappeler que la fin de la guerre froide a suscité des progrès démocratiques dans divers pays, ouvrant la possibilité d'influencer l'opinion publique. Ensuite, un certain nombre de sujets – l'écologie, le féminisme, la lutte pour les droits de l'homme – ont quitté le débat politique au profit de la sphère de la société civile : en France, après le 10 mai 1981, comme dans les pays de l'Est à la fin de la décennie, les changements politiques se sont montrés plutôt impuissants à répondre à ces revendications. Ajoutons que la fin de la guerre froide a quelque peu désenchanté le monde politique. Hier, la politique regardait loin vers l'avenir. Désormais, les aspirations à un monde meilleur, à une société plus juste et démocratique se tournent vers l'engagement dans la société civile.

Transparency International illustre ce tournant historique. Le combat contre la corruption qu'elle porte fut d'abord essentiellement politique mais a rejoint le champ de la société civile au début des années 1990.

La transparence, une arme anti-corruption

Transparency International a été fondée en 1993 à Berlin par un fonctionnaire de la Banque mondiale dépité par l'incapacité de cette institution à combattre la corruption en Afrique. L'organisation a rapidement crû, au point d'être aujourd'hui représentée dans une centaine de pays.

Une mobilisation ancienne

Transparency International n'a bien sûr pas inventé la lutte contre la corruption. Évoquons à nouveau Cicéron et son procès contre le procureur de Sicile, Verrès, au motif qu'il détournait des biens publics – occasion aussi pour Cicéron de se faire connaître et de progresser dans les magistratures romaines. Son motif était donc double. Plus près de nous, à l'occasion du scandale de Panama dans les années 1880 ou de l'affaire Stavisky en février 1934, des croisades contre la corruption ont pris un caractère politique nauséabond, sur fond d'antiparlementarisme et d'antisémitisme.

Mentionnons également la sensibilité conservatrice à la corruption soviétique des années 1970, mais aussi la dénonciation de la corruption du Sud-Viêt Nam et du Cambodge par la gauche américaine dans les années 1960, avec l'espoir qu'une fois ces dictatures soutenues par les États-Unis abattues, la corruption prendrait fin. Ce fut un échec.

Comme d'autres mouvements, Transparency International a choisi de se placer en dehors du combat politique, considérant que la corruption plongeait ses racines bien au-delà de ce champ. Ce combat s'est rapidement traduit par une évolution de la norme juridique, comme en témoignent les conventions contre la corruption de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à la fin des années 1990 et des Nations unies en 2005,

mais aussi la loi britannique de 2010 à portée transnationale ou encore la mise en œuvre effective aux États-Unis, dans les années 2000, d'une législation anti-corruption datant des années 1970.

Un nouveau défi se présente aujourd'hui, alors que le pouvoir économique se déplace depuis le nord vers des pays d'Asie ou du Golfe n'ayant pas toujours une grande maturité dans la lutte contre la corruption, même si la société civile commence à s'y mobiliser. La mondialisation financière constitue également un enjeu de taille, en ce qu'elle facilite la circulation de l'argent et la mise en place de systèmes de corruption de grande ampleur.

Vers une transparence obligatoire ?

L'un des outils de lutte contre la corruption réside dans la transparence, c'est-à-dire l'information. Aux côtés d'autres organisations de la société civile, Transparency International a beaucoup œuvré pour que les entreprises, en particulier pétrolières et gazières, communiquent leurs résultats pays par pays. L'enjeu était d'évaluer les impôts qu'elles payaient dans des pays en voie de développement, de sorte que les organisations de société civile nationales puissent demander des comptes à leurs gouvernements sur l'utilisation de ces fonds. Ainsi s'est constitué un objet international, l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE), regroupant des représentants de gouvernements, d'entreprises et de la société civile du Nord et du Sud et visant à rendre publics les flux financiers entre les compagnies et les États.

Lorsque j'ai commencé à travailler sur ces sujets au sein de Transparency International en 2008, la revendication que cette transparence devienne obligatoire paraissait hors de portée. Puis sont survenues la crise économique et la marée noire due à l'explosion d'une plateforme de BP dans le golfe du Mexique, qui a considérablement nui à l'image de l'industrie pétrolière aux États-Unis. En 2010, la loi Dodd-Frank de réglementation financière a prévu une communication obligatoire des impôts payés dans tous les pays par l'ensemble des entreprises extractives émettant des titres sur les marchés de capitaux nord-américains. On voit là combien un combat de société civile peut influencer le pouvoir politique et produire une norme.

La question de la transparence se situe au cœur de la relation au pouvoir et du désir de borner celui-ci. Elle s'oppose au secret, lequel a été valorisé pendant des siècles dans l'exercice du pouvoir. Nous en avons vu des manifestations extrêmes ces dernières années avec l'affaire WikiLeaks. Nul doute que cette publication d'innombrables dépêches diplomatiques américaines a modifié la façon de travailler des diplomates de certains pays. Citons aussi le mouvement des Pirates en Allemagne, qui a obtenu 10 % des voix aux élections municipales à Berlin en 2011 avec pour seul programme l'établissement d'une transparence du pouvoir : publication des contrats publics, diffusion en ligne des conseils municipaux, etc.

Une mobilisation économique et financière

La crise financière de 2008 a marqué un nouveau tournant dans l'évolution de la société civile, accélérant le déplacement de celle-ci vers le Sud. Nombre de pays d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie ont en effet interprété cette crise comme la faillite du Nord qui, alors qu'il prêchait une saine gestion des finances, des pratiques vertueuses et un équilibre des comptes publics, avait péché par tous les travers qu'il reprochait au Sud.

À titre d'illustration, toutes les sections du Sud de Transparency International en ont appelé à briser l'opacité ayant conduit, selon elles, à la crise. Cette interprétation mériterait d'être tempérée. Du reste, la crise de 2008 n'a pas été fondamentalement causée par la corruption, objet du combat de Transparency International. Quoi qu'il en soit, au sein de l'organisation, le pouvoir a commencé à glisser vers les pays du Sud dont proviennent toujours plus d'administrateurs mondiaux du mouvement.

La crise a également suscité une radicalisation des actions de la société civile au Nord, marquées par un rejet plus net du monde de l'entreprise et de la finance. Pensons à Occupy Wall Street, au mouvement des Indignés en Espagne ou à la "révolution des casseroles" en Islande. Attardons-nous sur ce dernier cas. Les banques islandaises, ayant agi en dépit de toute raison dans les années précédant la crise, ont fait faillite et fait plonger l'économie. La population a multiplié les manifestations, rythmant ses revendications en martelant des casseroles. Elle a obtenu la chute du gouvernement, l'organisation d'élections et une nouvelle Constitution préparée avec des outils de *crowdsourcing*, c'est-à-dire d'appel en ligne aux suggestions du public. On voit ici se mêler la société civile, l'action sur le pouvoir politique et l'utilisation des nouvelles technologies comme moyen de communication avec l'opinion publique pour susciter des changements politiques.

Se former à la complexité

Les sujets financiers étant très complexes, il est difficile pour la société civile de s'en emparer. Ce combat diffère à cet égard du féminisme par exemple, qui n'en est pas moins difficile en ce qu'il se heurte à des mentalités arc-boutées, mais qui ne nécessite pas de détenir des connaissances aussi techniques. En matière de finances, le décalage est patent. On a beau tenter de borner le pouvoir des entreprises financières, celles-ci bénéficient d'une prééminence par leur connaissance des nouveaux outils financiers. Certaines organisations comme Finance Watch s'efforcent de doter la société civile des compétences nécessaires, souvent grâce à des transfuges des banques, mais peinent à se maintenir à jour des évolutions du monde financier. La complexité est également d'ordre "régulateur". Au-delà du pouvoir d'État, les instances qu'il convient d'influencer se multiplient : Comité de Bâle, G20, etc.

Premiers succès

C'est dans la lutte contre l'évasion fiscale, les trusts et les paradis fiscaux que la société civile a suscité les plus nets progrès. La loi Dodd-Frank y a grandement contribué en garantissant aux lanceurs d'alerte, qui dénoncent les pratiques de leur entreprise depuis l'intérieur, une rémunération comprise entre 10 et 30 % des sommes recouvrées par les autorités américaines. C'est grâce à cela qu'un cadre de la banque UBS a livré à l'État des fichiers de clients.

Depuis lors, la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) contraint les banques de tous les pays à communiquer au fisc américain le détail des comptes détenus par des ressortissants américains ou la composition de l'actionnariat de sociétés américaines ayant des comptes dans ces banques. Cela témoigne d'une prise de conscience des gouvernements de la nécessité d'échanger des informations fiscales, faisant suite aux revendications exprimées par la société civile à l'occasion d'une crise financière majeure.

DÉBAT

Sociétés civiles plurielles et pouvoirs multiformes

Un intervenant : *Il arrive que la société civile recoure à la violence. Je pense par exemple aux jacqueries au Moyen Âge. Une définition de la société civile qui exclut cette dimension n'est-elle pas réductrice ? La société civile ne désigne-t-elle pas en fait des modalités très diverses de résistance à l'ordre et au pouvoir, dont certaines sont violentes ?*

François Valérian : Le pouvoir politique prétend exercer un monopole de la force et de la violence. C'est ainsi qu'il parvient à régir une société. Dès lors que cette violence est employée par d'autres acteurs de la société, j'estime que nous entrons dans un champ différent. Lorsque la société civile évolue depuis l'influence de l'opinion vers la violence, c'est souvent parce que certains de ses éléments estiment ne pas être écoutés et doivent user d'autres moyens. Je pense notamment à la transition allemande de l'opposition extraparlamentaire vers le terrorisme, durant laquelle des éléments de société civile dénués d'expression politique partisane ont choisi de basculer dans une action criminelle. C'est d'après moi une autre logique que celle que j'ai décrite.

Int. : *Peut-être serait-il plus juste de parler de sociétés civiles au pluriel.*

F. V. : La société civile est effectivement plurielle. Elle se caractérise plutôt par une attitude vis-à-vis du pouvoir, portée par une diversité d'acteurs qui exercent toutes sortes d'actions, sans recourir à la violence ni vouloir conquérir le pouvoir.

La société civile, une menace pour l'État ?

Int. : *À votre vision de la société civile, qui sous-entend que la société et le pouvoir sont deux entités distinctes et que la première doit résister aux abus du second, on pourrait opposer l'idée de "microphysique du pouvoir" avancée par Michel Foucault. Plutôt qu'une véritable démocratie, notre système n'est-il pas constitué de multiples groupes d'intérêt qui usent – et souvent abusent – de leurs positions ? Ces groupes d'intérêt font-ils partie, selon vous, de la société civile ?*

F. V. : Ces groupes d'intérêt sont eux aussi multiformes. Transparency International peut être considéré comme un lobby quand il prend rendez-vous dans un cabinet ministériel. Cependant, il n'agit pas pour faire du profit, à la différence d'un lobby pharmaceutique par exemple.

La société civile se définit contre deux sources de pouvoir, la force physique et l'argent, qui ne sont pas néfastes en soi mais dont il est très tentant d'abuser. Le grand changement de la période actuelle réside dans le fait que ces pouvoirs s'incarnent bien moins que par le passé, ou le font dans des formes mobiles, fluctuantes. Ces pouvoirs sont en outre plus enclins à s'approprier des thèmes ou des aspirations propres à la société civile. On le constate notamment en matière de responsabilité sociale de l'entreprise et d'environnement.

Int. : *En posant a priori l'existence d'une société civile, on omet de s'interroger sur la légitimité de ceux qui s'en réclament. Vous n'avez d'ailleurs pas fait référence aux notions d'État ni de citoyen.*

L'imposition du thème de la société civile à la fin des années 1980 est concomitante à l'essor du néolibéralisme et d'un engouement pour la gouvernance, dans laquelle Jürgen Habermas voit un "joli mot" pour désigner, en fait, un nouveau mode de domination. Convoquer la société civile dans les rapports politiques revient à considérer que la machine dysfonctionne et qu'il convient d'y instiller de la gouvernance pour rétablir une forme d'équilibre de la société. Or, c'est un leurre. Il s'agit plutôt pour ceux qui tiennent ce discours de tirer les fils de la société en leur faveur.

Ainsi, je vois l'émergence de la société civile comme un double mouvement. Elle résulte d'une part d'une critique du rôle exacerbé de l'État, lequel serait trop présent et castrateur de l'initiative individuelle, empêchant les citoyens de se réaliser. Il faudrait alors en revenir aux forces endogènes (associatives, contractuelles) qui constituent la dynamique de la vie sociale. Sous cet angle, la société civile est la critique, qui ne dit pas son nom, d'un État politique. D'autre part apparaît le sentiment que dans un contexte de mondialisation accrue, le pouvoir des États est de plus en plus morcelé et voit lui échapper un certain nombre de questions et de capacités d'action. De ce fait, convoquer la société civile est une façon de reconstruire un mythe fondateur selon lequel l'État, devenu impuissant et médiocre, ne pourrait être régénéré que par des forces qui seraient au contact de la réalité et des aspirations de la population. Ce n'est autre qu'une remise en cause de la représentativité de nos élus, lesquels ne parviendraient pas à gouverner ni à construire le vivre ensemble. À l'inverse, la société civile serait par nature légitime et représentative. Or, si certaines des forces endogènes censées réparer le système sont de bonne volonté et visent le bien public, d'autres protègent des intérêts particuliers.

La valorisation de la société civile interroge donc le fonctionnement des institutions démocratiques, où la représentativité provient du vote. Il est à craindre qu'elle ne donne pas nécessairement lieu à des débats dans un cadre légitimé, mais plutôt dans la zone de l'influence et des lobbies.

F. V. : Les mouvements de société civile comme Transparency International ne représentent qu'eux-mêmes. Nous sommes des hommes et femmes libres qui nous exprimons sur un certain nombre de sujets, dans un débat public de plus en plus international. Il n'y a pas là de volonté d'ébranler la représentativité politique.

Je n'ai pas trouvé au sein de Transparency International le désir de faire émerger des forces qui se substitueraient aux États ou prospéreraient dans un contexte d'effacement de ceux-ci. Au contraire, un certain nombre d'organisations de la société civile, notamment celles qui traitent des sujets économiques, luttent pour restaurer ou instaurer la puissance de l'État là où elle fait défaut, là où elle est confisquée par des intérêts privés. Il s'agit d'instaurer des États forts qui prélèvent l'impôt de façon juste et l'utilisent pour le bien public, et non pour des dépenses privées.

À cet égard, je suis en parfaite opposition avec les discours, portés par la *Harvard Business Review* notamment, selon lesquels les États seraient dépassés et obligerait les entreprises à traiter directement avec la société civile. Cela conduirait à accorder un plein pouvoir aux entreprises, notamment dans les pays du Sud.

Int. : *Comment éviter que la dénonciation des scandales politico-financiers n'alimente un discours démagogique décrivant la classe politique comme unanimement corrompue ?*

F. V. : La récupération du discours du "tous pourris" par des partis extrêmes est un risque. Cependant, ce risque n'est pas provoqué par la dénonciation des abus mais par ceux qui abusent de leur fonction politique. De ce point de vue, la déclaration du patrimoine des élus instituée à la suite de l'affaire Cahuzac est favorable : c'est une entrave supplémentaire pour tous ceux qui espèrent entrer en politique dans le but de s'enrichir. Il est néanmoins regrettable qu'elle ait été assortie de tant de tergiversations sur les modalités de consultation des patrimoines.

Cela laisse une certaine place au doute dans l'esprit de certains citoyens. Deux évolutions me paraissent plus préoccupantes. Tout d'abord, la corruption a accès à des moyens beaucoup plus efficaces qu'auparavant, notamment pour effectuer des virements depuis des paradis fiscaux et faire circuler l'argent. Ensuite, l'opinion semble relativement tolérante vis-à-vis du désir d'enrichissement de certains. La sympathie à l'égard de Bernard Tapie en est une illustration.

C'est dans les systèmes politiques où prévaut une véritable séparation des pouvoirs que le risque de corruption est le plus réduit. Le précédent président fédéral d'Allemagne, Christian Wulff, a dû démissionner au motif qu'un ami fortuné avait financé la fête de son remariage ainsi que la campagne de promotion de son livre, et l'avait invité en vacances. Jamais on n'a pu mettre en évidence la moindre contrepartie donnée à cet ami. Christian Wulff avait

toutefois omis de signaler ces cadeaux au Parlement de Basse-Saxe dont il était ministre-président à l'époque, et a dû quitter son poste. Pourrait-on imaginer une telle chose en France ? En Allemagne se manifeste un désir de borner le pouvoir, qui se comprend pour des raisons historiques. Ce désir existe aussi dans les pays scandinaves. N'y voyons pas pour autant un déterminisme culturel. Dans un certain nombre de pays du monde, y compris ceux où le pouvoir est très concentré en les mains de quelques-uns, apparaissent des organisations de la société civile avec des revendications comparables.

Pénalisation et risque d'image, duo gagnant

Int. : *Dans quelle mesure les évolutions législatives sont-elles opérantes ? Sont-elles plus dissuasives que le risque d'image lié à la découverte d'un scandale ?*

F. V. : Depuis quelques décennies, la norme juridique a nettement progressé vers davantage de répression. Des pratiques qui étaient courantes hier sont aujourd'hui proscrites, d'autres ont reculé. Dans les années 1980 et au début des années 1990, le financement des partis politiques s'opérait systématiquement par des entreprises auxquelles étaient accordées des décisions politiques favorables. Je ne pense pas que ce soit encore la norme.

L'application extraterritoriale de la loi américaine a également un effet extrêmement vertueux. Désormais, quiconque verse des pots-de-vin en dollars, où que ce soit dans le monde, est justiciable de la loi américaine et peut être arrêté lors d'un déplacement aux États-Unis. La législation britannique de 2010 a des effets similaires, les juges pouvant en outre se prononcer sur l'efficacité des entreprises dans leurs dispositifs de prévention de la corruption. C'est un facteur très dissuasif. Aujourd'hui, un cadre d'entreprise peut refuser d'effectuer ces actes en arguant du risque d'être poursuivi pénalement.

Si l'on considère l'évolution vers la publication des paiements à la puissance publique pays par pays, les entreprises extractives s'y sont tout d'abord opposées en s'abritant derrière le secret de la concurrence. Leur front s'est craquelé, car leur image auprès de l'opinion publique a été entachée par la crise et par l'affaire BP aux États-Unis. Se saisissant de l'indignation populaire, le monde politique américain a pris conscience qu'il devait se montrer plus ferme. Avant même ces événements, des entreprises soucieuses de leur image comme Statoil et Rio Tinto avaient pris l'initiative de publier leurs résultats pays par pays. C'était le signe que la chose était possible. Ce principe sera bientôt étendu aux entreprises financières européennes, et il est question de l'appliquer à toutes les entreprises de l'Union européenne à partir d'un certain seuil.

Après la crise financière, Transparency International a dénoncé le cynisme d'un certain nombre de banques, en particulier de Goldman Sachs qui a amplement profité de cet événement, voire l'a sciemment précipité. Malgré tout, Goldman Sachs bénéficie encore d'une image favorable, aux yeux du monde financier en particulier, pour son habileté à faire du profit en toutes circonstances. Il vient d'acquérir 20 % dans l'opérateur public d'électricité au Danemark, affaire qui suscite un émoi considérable au point d'ébranler sérieusement le gouvernement. Cela pourrait contribuer à atteindre sa réputation.

Int. : *Comment Transparency International parvient-elle à maintenir son indépendance vis-à-vis des sociétés qui la financent ?*

F. V. : Lorsqu'on entend influencer le pouvoir sans user de violence, on doit accepter de parler avec ses représentants. C'est pourquoi nous développons des coopérations avec des gouvernements et des entreprises. Ces dernières contribuent au financement des sections Transparency International des pays du Nord, celles des pays du Sud bénéficiant plutôt de fonds de grandes agences de coopération. Tous ces financements sont publics, et publiés sur internet. Nous nous réservons le droit de refuser les cotisations d'une entreprise si elle est en proie à des affaires de corruption.

Les ambiguïtés de la transparence

Int. : *Quelle a été l'attitude de votre organisation vis-à-vis des révélations de WikiLeaks, que certains interprètent comme une volonté de transparence excessive et condamnable ?*

F. V. : Transparency International n'a pas pris position sur WikiLeaks lorsque les dépêches diplomatiques ont été publiées, car le lien entre cette affaire et l'objet de notre lutte, la corruption, n'était pas patent. Il y avait aussi à craindre que la diffusion de certaines dépêches expose des vies. Cela a néanmoins suscité un débat en interne : jusqu'où pouvions-nous aller par rapport à notre mandat initial ?

En revanche, Transparency International s'est exprimé en faveur d'Edward Snowden, auteur des révélations sur les programmes de surveillance de masse américains et britanniques. Un prix de l'intégrité lui a été décerné par Transparency Deutschland, assorti de la demande qu'il bénéficie d'un droit d'asile permanent en Allemagne. J'ignore si Transparency États-Unis a pris parti en faveur de Edward Snowden.

Int. : *La symbolique du mot transparence, qui renvoie autant à la vérité qu'à l'inquisition, ne risque-t-elle pas de nuire au succès de votre entreprise ?*

F. V. : La transparence est en effet ambiguë. Une société parfaitement transparente serait invivable. Chacun a besoin d'une part de secret et d'intimité. Transparency International ne prône pas la transparence parfaite du pénitencier de Bentham. Nous n'appelons pas de nos vœux une transparence dans laquelle tout le monde serait vu par un seul ou par un petit nombre, mais où tout le monde verrait tout le monde dans quelques domaines bien circonscrits.

Gardons-nous d'abuser des injonctions à la transparence. D'aucuns ont attribué la crise de 2008 à un excès d'opacité. En avril 2009, le G20 a même déclaré que l'ère du secret bancaire était terminée. C'est en fait l'abus du secret bancaire qu'il faut fustiger. L'argent est un sujet à part, singulièrement en France, qui demande une certaine discrétion. Ceci, il faut le respecter.

Présentation de l'orateur :

François Valérian : ingénieur du Corps des mines et docteur en histoire, est administrateur de Transparency International France ; il est membre du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies au ministère de l'Économie et des Finances, et il enseigne à Sciences Po Paris et Sciences Po Lille.

Diffusion avril 2014